

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/01

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : DEY Jean

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : AUTREUX Lydie

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : BERQUIER André

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BENARD Michel

---

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales  
Rapporteur : PERRUSSOT François

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : DEY Jean

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

---

OBJET : Plan climat énergie départemental: adoption du programme cadre.

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat énergie départemental, le Conseil général, lors de sa séance du 18 décembre 2009 a approuvé les orientations stratégiques issues du diagnostic interne et territorial des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le présent programme cadre concrétise ces orientations en définissant une feuille de route qui :

- fixe les objectifs du Département en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique au regard des enjeux et des leviers dont dispose le Département dans le cadre de ses compétences.
- définit les stratégies à mettre en œuvre, les dispositifs de pilotage et d'évaluation.
- encadre le projet de plan d'actions pluriannuel qui fera l'objet d'une identification lors des étapes budgétaires.

Le cadre d'actions du volet institutionnel du PCED est ainsi déterminé en visant en premier lieu l'exemplarité du Département. Les objectifs du volet territorial sont également présentés ; cependant le

processus de concertation avec les acteurs du territoire sera engagé dans le cadre de la seconde étape de la démarche, au cours de l'année 2011, dans le prolongement des travaux du projet départemental de territoire.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 18 décembre 2009, relative au Plan Climat Energie Départemental : présentation du diagnostic interne et territorial des émissions de gaz à effet de serre et approbation des premières orientations stratégiques en vue de l'élaboration du premier programme d'actions

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'approuver le programme cadre du Plan Climat Energie Départemental de Seine-et-Marne joint en annexe à la présente délibération

**LE PRESIDENT**

Vincent ÉBLÉ